

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

l'agglo

DÉLIBÉRATION No.100/2016/CACL

DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 19 JUILLET 2016 À 10H00
AU SIÈGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

CONCEPTION ET CONSTRUCTION D'UN RESEAU DE TRANSPORT EN COMMUN EN SITE PROPRE (TCSP) : VALIDATION DU TRACE

Nombre de Conseillers en exercice : 30
Nombre de Conseillers Présents : 19
Nombre de Procurations : 3

Nombre de suffrages exprimés : 22
Vote :
Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille seize, le mardi dix neuf juillet à dix heures, les Membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral légalement convoqués le lundi onze juillet, se sont réunis pour la tenue d'une Assemblée Plénière, à la salle de délibération « Danielle BREVET » au siège social de la CACL, sous la présidence de Madame Marie-Laure PHINÉRA-HORTH.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Marie-Laure PHINÉRA-HORTH, Présidente – Gilles ADELSON 2^{ème} Vice-président – Raphaël RABORD 4^{ème} Vice-Président – Roger ARON 5^{ème} Vice-président – Jean GANTY 1^{er} membre du bureau - Nestor GOVINDIN 2^{ème} membre du bureau - Marie-Reine GIRAULT, Conseillère Communautaire - Georgina CHIN-TEN-FUNG, Conseillère Communautaire - Serge SÉWGOBIND, Conseiller Communautaire – Anne-Michèle ROBINSON, Conseillère Communautaire – Chester LEONCE, Conseiller Communautaire - Roland LÉANDRE, Conseiller Communautaire - Cathia ANATOLE, Conseillère Communautaire - Jocelyne PRUDENT, Conseillère communautaire - Rosaline CAMILLE-SIDIBE Conseillère communautaire - Claude MORTIN, Conseiller Communautaire - Corine DIMANCHE, Conseillère Communautaire - Mylène MAZIA, Conseillère Communautaire - Maryse LUPON, Conseillère Communautaire.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Serge BAFAU 6^{ème} Vice-président → Procuration à Marie-Laure PHINÉRA-HORTH, Présidente – Gabriel SERVILE Conseiller Communautaire → Procuration à Roger ARON 5^{ème} Vice-Président Farah KHAN Conseillère Communautaire → Procuration à Chester LEONCE

ÉTAIENT ABSENTS :

Patrick LECANTE 1^{er} Vice-président - David RICHE 3^{ème} Vice-Président - Jean-Yves THIVER, Conseiller Communautaire - Alex WEIMERT, Conseiller Communautaire - Jean- Pierre Théodore ROUMILLAC, Conseiller Communautaire - Claude PLENET, Conseiller Communautaire – Louis-Philip JOZEFZON, Conseiller Communautaire -

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Chester LEONCE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L.1414-2-1 ;

Vu l'Arrêté Préfectoral No.698/2D/2B du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral No.2134/SG/2D/1B du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération modifié ;

Vu la délibération No.86/2013/CACL relative à la définition du projet de TCSP ;

Considérant que l'étude menée par la CACL entre 2013 et 2014 a permis l'évaluation et la comparaison de multiples variantes d'itinéraires puis la définition précise des conditions d'insertion de la première phase de réalisation d'un projet de 10 km avec deux branches (Centre-ville -> Mont-Lucas et Centre-ville -> Maringouins) ;

Considérant que le tracé du TCSP qui a été présenté et sélectionné à l'Appel à Projet Grenelle III est constitué de 2 lignes (A et B) qui se retrouvent en tronc commun dans le centre de Cayenne :

Ligne A	Place des Palmistes - Maringouins	13 stations	5,9 km
Ligne B	Place des Palmistes - Mont-Lucas	12 stations	5,9 km
Tronc commun	Place des Palmistes - Rond-point des pompiers	4 stations	1,4 km

Considérant que le tracé de référence en centre-ville a évolué avec un passage le long du Canal Laussat du fait de la volonté des acteurs de privilégier la desserte de la partie sud du centre-ville :

- ⊙ En s'inscrivant dans le projet d'aménagement des berges du Canal Laussat, prévu dans le cadre du PDRU,
- ⊙ En desservant l'équipement majeur du centre-ville qu'est le Marché,
- ⊙ En permettant l'intermodalité avec la future navette fluviale venant de Pointe Liberté et Montsinéry au Vieux Port ;

Considérant qu'une variante est conservée dans le secteur de l'Œil de Cayenne par la Route de Baduel/ Rocade Zéphir au cas où les investigations géotechniques et hydrauliques à venir amèneraient à conclure à la non faisabilité de la variante de base : le tracé de référence reste le passage le long de la Crique Montabo ;

Considérant que dès sa première phase de réalisation, le réseau de TCSP de l'agglomération desservira de très nombreux pôles générateurs de flux (établissements scolaires, zones d'habitat, zones d'activités, administrations, services, etc.), notamment l'hyper centre de Cayenne, l'hôpital, la ZAC Hibiscus ou encore l'Université de la Guyane ;

Considérant que le projet de TCSP désenclavera les quartiers prioritaires de la politique de la ville en particulier le secteur 3 du Projet de Développement et de Renouveau Urbain de Cayenne (Cité Mirza, Cité floralies, Quartier N'Zila-Faubourg-l'Abri) ainsi que le secteur 5 (Uranus) ;

Considérant que le projet de TCSP desservira l'ensemble des Zones Urbaines Sensibles de la Ville de Cayenne (ZUS) et d'importantes zones de Résorption d'Habitat Insalubre (Mont-Baduel, Eau lisette, Mango, N'Zila, Vendôme, etc.) ;

Entendu l'avis favorable du Comité de Pilotage réuni en séance le lundi 18 juillet 2016 ;

Entendu l'avis favorable du Bureau légalement convoqué qui s'est tenu le lundi 18 juillet 2016 ;

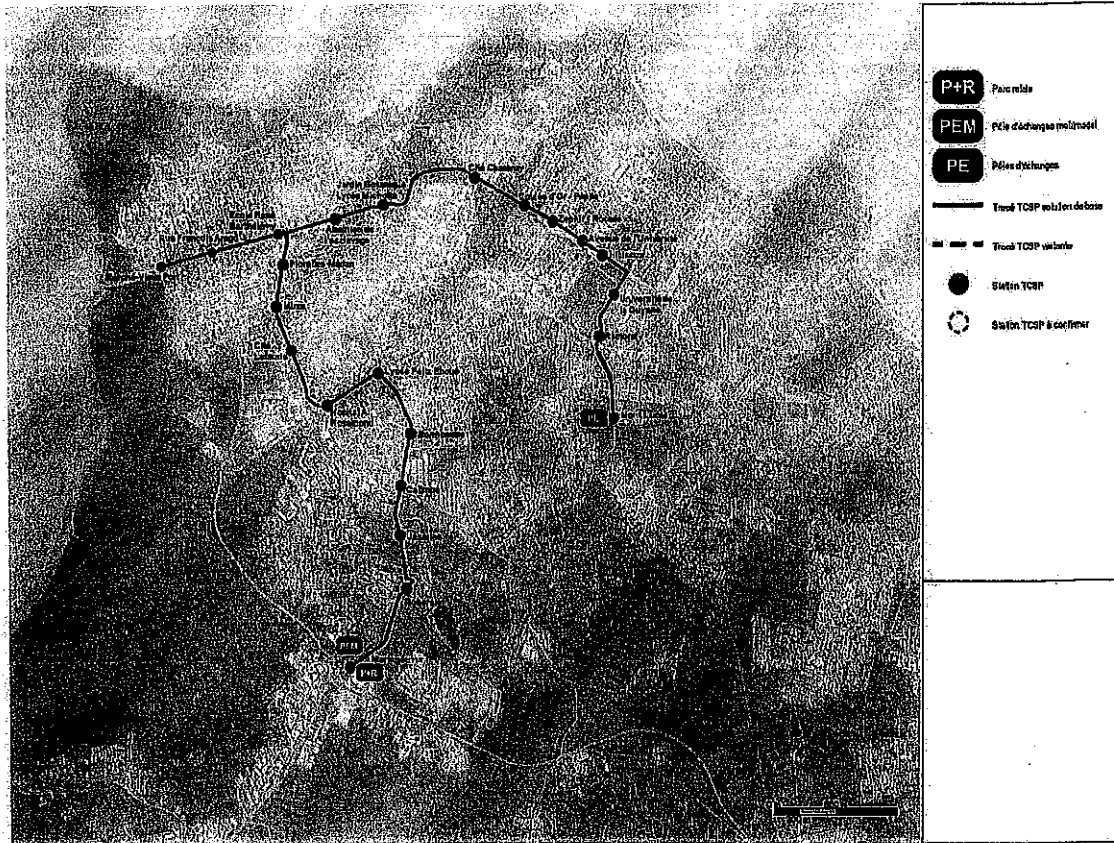
Entendu le Rapport N°100/2016/CACL de la Présidente relatif à la « conception et construction d'un réseau de transport en commun en site propre (TCSP) : Validation du tracé » ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré :

DONNE ACTE à la **PRESIDENTE** de son rapport N° 100/2016/CACL relatif à la « conception et construction d'un réseau de transport en commun en site propre (TCSP) : Validation du tracé » ;

APPROUVE le tracé du projet de TCSP ci-dessous :



APPROUVE la conservation d'une variante dans le secteur de l'Oeil de Cayenne par la Route de Baduel/ Rocade Zéphir au cas où les investigations géotechniques et hydrauliques à venir amèneraient à conclure à la non faisabilité de la variante de base ;

AUTORISE la Présidente à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de cette opération, et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le mardi 19 juillet 2016

POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME

LA PRÉSIDENTE DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL



Marie-Laure PHINERA-HORTH

Accusé de réception en préfecture
973-249730045-20160719-100-2016-CACL-
DE
Date de télétransmission : 01/08/2016
Date de réception préfecture : 01/08/2016